



Profession ÉDUCATION

N° 254 | Juin 2017 | 2,50 €

A photograph of a hallway with three white doors. The walls are covered in a black and white damask patterned wallpaper. The floor is made of light-colored wooden planks. The lighting is soft, creating a professional and clean atmosphere.

**PREMIÈRES RENCONTRES
AVEC NOS MINISTRES...**

3 ÉDITO

« Le progrès en tête ! »

Première organisation syndicale dans le secteur privé, la Cfdt met la recherche du progrès pour tous au cœur de son militantisme... Rendez-vous le 3 octobre 2017.

4 ACTUALITÉ



Rythmes scolaires

Un nouveau décret qui ne contente pas le Sgen-CFDT.



Fonction publique

Le droit au télétravail.

Collège

Et maintenant ?

7 DOSSIER



Premières rencontres avec nos ministres

Retour sur les échanges du Sgen-CFDT avec les ministres, les rencontres à venir et les priorités affichées.

12 INFO PRO

Accompagnants des élèves en situation de handicap

Qu'en est-il de ces personnels ?

12 NUMÉRIQUE

Numérique éducatif et Gafam

Un mariage de raison ?

13 L'INVITÉ DU MOIS

Olivier Ciappa

Un artiste qui, avec son exposition photographique itinérante « Couples imaginaires », s'engage pour la cause LGBT.

DIRECTRICE DE LA PUBLICATION : Catherine Nave-Bekhti. **RÉDACTEUR EN CHEF :** Franck Loureiro. **RÉDACTRICE EN CHEF ADJOINTE :** Aline Noël. **SECRÉTAIRES DE RÉDACTION, MAQUETTE :** Christophe Caulier, Aline Noël. **RÉDACTEURS :** Karima Boulhouchat, Vincent Bernaud, Alain Candau, Annie Catelas, Christophe Caulier, Jean-Luc Evrard, Adrien Ettwiller, Isabelle Lacaton, Franck Loureiro, Odile Nave, Catherine Nave-Bekhti, Matthieu Ploquin, Alexis Torchet. **IMPRESSION :** ETC, Yvetot (76) - Imprim' Vert. **N° CPPAP :** 1015S07555. **ISSN :** 1143-2705. **Fédération des Syndicats Généraux de l'Éducation nationale et de la Recherche publique** 47/49 avenue Simon Bolivar 75950 Paris cedex 19. Tél. : 01 56 41 51 00. Fax : 01 56 41 51 11. Mèl : profession.education@sgen.cfdt.fr - http://www.sgen.cfdt.fr **PUBLICITÉ :** IM Régie, 23 rue Faidherbe 75011 Paris / email : impub@impub.fr / Tél. : 01 40 24 15 33. **PHOTO DE COUVERTURE :** Gimono /Pixabay.





© CFDT / Anne Bruel

Alexis Torchet
Secrétaire national

ÉDITO

« Le progrès en tête ! »

EN DEVENANT LA PREMIÈRE ORGANISATION dans le secteur privé, la CFDT a fait la démonstration que les salariés font confiance et se reconnaissent dans un syndicat qui met la recherche du progrès pour tous au cœur de ses propositions et actions. Elle le rappellera lors du grand rassemblement militant du 3 octobre prochain qui sera l'occasion de marquer cette victoire et de construire les revendications à porter dans un contexte politique renouvelé.

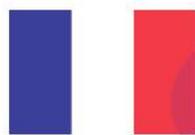


Le Sgen a le progrès en tête pour son champ professionnel. En choisissant le dialogue social et la délibération pour que les personnels puissent prendre part à tous les niveaux aux décisions qui les concernent et agir sur leur travail. En défendant aussi un projet de système éducatif plus solidaire pour faire reculer les inégalités sociales et scolaires.

À cette aune, les premières décisions prises à l'Éducation Nationale ne nous conviennent pas. Peut-on mener une politique publique tournée vers l'avenir avec une démarche précipitée de restauration ? Pour le Sgen-CFDT, il faut changer de logiciel. Pour construire le progrès, il faut prendre le temps de la co-décision qui passe, pour tous les sujets à venir dans nos ministères, par le partage de diagnostics et l'élaboration de solutions porteuses de progrès.

18 juin 2017

Rythmes scolaires en Europe - classes primaires (Sources : Euridyce, rapport Schuman 2011).



FRANCE • 4 j/sem.
• 144 j/an • 914 h/an
• 6h20/j • 8-9 sem. de vacances l'été



ESPAGNE • 5 j/sem.
• 175 j/an • 790 h/an
• 4h30 /j • 11 sem. de vacances l'été



ITALIE • 5 j/sem. •
200 j/an • 890 h/an •
4h27/j • 12 à 13 sem. de vacances l'été



R.-U. • 5 j/sem. •
190 j/an • 846 h/an •
4h27/j • 6 semaines de vacances l'été



ALLEMAGNE • 5 j/sem.
• 190 j/an • 622 h/an •
3h16/j • 6 semaines de vacances l'été



DANEMARK •
200 j/an • 671 h/an •
3h20/j • 6-7 semaines de vacances l'été



BELGIQUE • 180 j/an
• 724 h/an • 4h01/j •
8-9 semaines de vacances l'été



FINLANDE •
190 j/an • 608 h/an •
3h12/j • 10 semaines de vacances l'été

Rythmes scolaires

Un nouveau décret

Par Annie Catelas et Isabelle Lacaton

La semaine de quatre jours, brutalement décidée en 2008, a été rapidement dénoncée comme préjudiciable aux élèves : avec 144 jours, la France détient le volume horaire quotidien le plus élevé d'Europe et le nombre de jours d'école le plus faible.

La réforme des rythmes de 2013 a imposé les neuf demi-journées de classe et proposé l'aménagement des temps de l'enfant par la rédaction d'un projet éducatif de territoire (PEDT). Cette réforme n'était pas celle portée par le Sgen-CFDT qui revendique une réflexion globale sur les temps de l'enfant et un projet partagé prenant en compte l'âge des élèves et les conditions d'exercice des collègues.

Aussi le décret sur les rythmes scolaires¹ présenté au Conseil supérieur de l'éducation le 6 juin dernier ne peut nous satisfaire. Pour le Sgen-CFDT, il est essentiel d'évaluer l'impact de la réforme sur les apprentissages et les conditions de travail des personnels. La réforme étant au milieu du gué, nous avons refusé de voter. Les mesures dérogatoires sont aujourd'hui possibles. Mais une nouvelle fois, au sein des conseils d'école, les équipes ont dû, afin de se positionner, mener la réflexion dans l'urgence. Le Sgen-CFDT dénonce vivement le manque de temps de concertation, préjudiciable au bon fonctionnement des écoles !

¹Dès sa parution, le décret sera consultable ici : <http://urlz.fr/5uUI>



© 5477687 / Pixabay



Rifseep bib

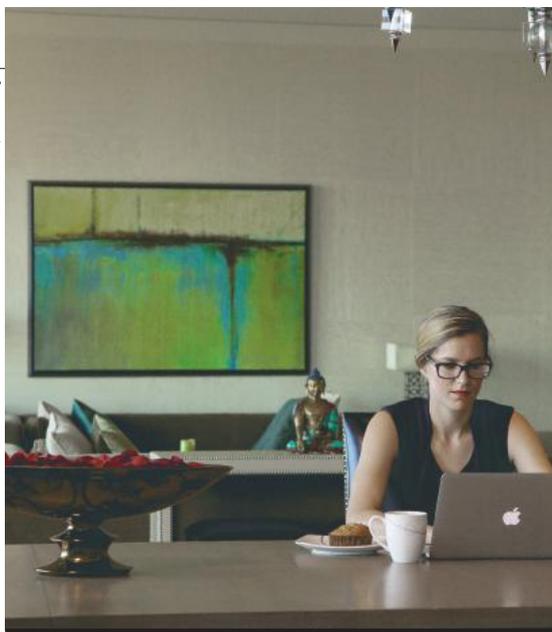
Un retard prévisible

Après de longs mois d'attente, le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation entame enfin les discussions sur le cadrage national du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (Rifseep) des personnels des bibliothèques.

Le Sgen-CFDT demande la convergence des primes vers celles de la filière administrative.

La mise en œuvre du Rifseep doit prendre effet au 1^{er} septembre 2017, mais l'entrée tardive (fin juin 2017) en discussion ne facilite pas le dialogue social et risque de retarder la parution des textes réglementaires nécessaires au passage à ce nouveau régime indemnitaire. • K. B.

Retrouvez toute l'actualité sur notre site sgen.cfdt.fr



Fonction publique

Le droit au télétravail...

Par Karima Boulhouchat

Le télétravail permet au fonctionnaire qui le souhaite de travailler en-dehors des locaux de l'employeur, dans la limite de 3 jours par semaine.

Le décret de fonction publique qui instaure ce type d'organisation du travail date de février 2016¹. Chaque ministère doit prendre un arrêté précisant « notamment les activités éligibles au télétravail, les conditions de prise en charge des coûts découlant directement de l'exercice du télétravail, ou encore les modalités de contrôle et de comptabilisation du temps de travail ». Pour les ministères de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, les discussions relatives à l'arrêté commun débutent fin juin 2017.

Le Sgen-CFDT est très attaché à la mise en place du télétravail. Cela suppose que l'employeur, en particulier, offre des garanties de sécurité des données informatiques, assume le coût du matériel nécessaire à l'agent... Il ne s'agit pas que ces considérations réduisent l'accès au télétravail qui est un outil de qualité de vie au travail. Après la parution de l'arrêté, le Sgen-CFDT, au sein des instances locales, restera vigilant sur l'ouverture du télétravail à un maximum de personnels désireux d'en bénéficier.

¹ Décret du 11 février 2016 : <http://urlz.fr/5rjk>

Pour aller plus loin, voir les ressources en ligne : <http://sgen-cfdt.fr/faq/le-teletravail-cest-possible>

En bref

PPCR et enseignant-es chercheur-es

Avec le protocole des parcours professionnels, carrières et rémunérations (PPCR), les enseignants chercheurs, comme les autres agents de la fonction publique, doivent accéder à la hors classe si leur carrière est complète. Leur situation est cependant très particulière, leur carrière étant gérée par leurs pairs, sans présence de l'administration au sein des sections du Conseil national des universités (CNU). La mise en œuvre du déroulement de carrière sur au moins deux grades que garantit le PPCR dépendra donc des seuls membres des sections. Il leur appartient de définir au plus vite dans chaque section les modalités d'application du PPCR. Le Sgen-CFDT veillera au respect de ce droit obtenu par la CFDT-Fonctions publiques pour tous les agents publics, sans exceptions. • F. L.

Pour en savoir plus : <http://urlz.fr/5uUQ>

Corps des psychologues : le temps de la formation et des élections

Le déroulement de l'année de stage des néo-recrutés s'esquisse : leur année sera organisée en cinq temps et s'effectuera sur quatre lieux. Les stagiaires seront d'abord affectés dans un des sept centres nationaux de formation professionnelle où ils suivront un enseignement pour partie commun aux deux spécialités et pour partie propre à la leur. Leur formation se déroulera en parallèle à l'Espé avec des modules communs aux personnels enseignants et d'éducation. Elle se fera en alternance avec, d'une part, une mise en situation professionnelle (en CIO ou Rased) et d'autre part, deux semaines de stage dans un autre milieu professionnel. Le cinquième temps de formation sera consacré à la rédaction du mémoire. **À noter que l'automne 2017** sera marqué par des élections pour constituer les commissions administratives paritaires académiques (Capa) et nationale (CAPN). L'objectif du Sgen-CFDT est de déposer des listes dans l'ensemble des académies et d'obtenir au moins un siège dans chacune d'elles, ainsi qu'à la CAPN. • V. B.

En bref

3^e prépa-pro : quel objectif ?

La classe de 3^e préparatoire à l'enseignement professionnel est prise dans la tourmente des ajustements de la réforme du collège. Le projet de texte prévoyait que ses élèves puissent avoir comme seul enseignement complémentaire la découverte professionnelle, notamment pour mener vers l'apprentissage. L'intervention du Sgen-CFDT a permis qu'ils bénéficient des autres enseignements complémentaires, ouvrant ainsi leurs perspectives d'orientation.

Le prochain Conseil supérieur de l'éducation va logiquement « réajuster » l'arrêté du 2 février 2016 relatif à ces classes. Dans le même esprit, le Sgen-CFDT demandera que la répartition des enseignements complémentaires soit fixée par le conseil d'administration de l'établissement après avis du conseil pédagogique. • A. C.

Pass bien-être. Des expérimentations en cours...

La loi de financement de la sécurité sociale 2017 prévoit un dispositif expérimental visant à faciliter la prise en charge précoce du mal-être psychique des enfants et des adolescents. Actuellement, la consultation d'un psychologue n'est prise en charge par la Sécurité sociale que si elle a lieu dans une structure médicalisée (centres de guidance, centres médico-psychopédagogiques).

Dans certains départements des régions Grand Est et Pays de la Loire, et certaines communes des Yvelines et du Val d'Oise, l'expérimentation prévoit qu'une série d'au maximum douze consultations psychologiques soient prises en charge dans la limite d'un forfait. Pour cela, il faut que médecin généraliste, médecin scolaire, pédiatre ou psychologue scolaire aient diagnostiqué une souffrance psychique. Malheureusement, le décret d'application de cette loi novatrice restreint son champ en laissant le médecin seul prescripteur et en limitant le bénéfice aux jeunes âgés de 11 à 21 ans, là où le législateur souhaitait que le dispositif fonctionne dès l'âge de 6 ans. • V. B.

Collège

Et maintenant ?

Par Alexis Torchet

Une des premières décisions du nouveau ministre de l'Éducation nationale a donc été la publication d'un arrêté modifiant la réforme du collège à peine neuf mois après sa mise en œuvre.

Le Sgen-CFDT a dénoncé cette mesure précipitée qui ignore une nouvelle fois le besoin de temps long des politiques éducatives. Les inflexions de l'arrêté obtenues par le dialogue social ont toutefois évité un détricotage complet du travail mené depuis deux ans dans des conditions difficiles.

Dans l'immédiat, la préparation de la rentrée prochaine n'est pas bouleversée : le tableau de remontée des moyens disponibles (TRMD) est transmis depuis mars, la répartition de la dotation horaire globale (DHG) est pratiquement achevée, l'organisation pédagogique a déjà été travaillée. En outre, rien ne justifie une suppression précipitée des enseignements pratiques interdisciplinaires (EPI) et de l'accompagnement personnalisé (AP) mis en place avec des dédoublements ou de la co-intervention. Par la suite, il faudra prendre le temps de la concertation et de l'évaluation pour éventuellement ajuster les dispositifs, une concertation qui devra se tenir au niveau des établissements, au sein des conseils pédagogiques et des conseils d'administration.



AGENDA



Retrouvez
l'intégralité de
l'agenda
sur notre site
sgen-cfdt.fr

15 | 07 | 2017

ATELIER-DÉBAT DANS LE CADRE DE L'ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE

La F3C CFDT et le Sgen-CFDT vous convient à l'atelier-débat « Des stéréotypes à l'émancipation, parcours commun Éducation-Culture ».

Samedi 15 juillet 2017, de 14 h 30 à 16 h. Entrée libre.
20, rue du portail Boquier, 84000 Avignon.
Pour s'inscrire : <http://urlz.fr/5uTb>

22-25 | 08 | 2017
LUDOVIA #14

La 14^e édition de l'université d'été Ludovia réunira enseignants et experts du numérique éducatif autour du thème

« Partages, échanges & contributions avec le numérique ». Comme chaque année, le Sgen y sera présent et vous donne rendez-vous dans le numéro 255 de *Profession Éducation* pour un compte-rendu de l'événement.

Ax-les-Thermes, 09110 (Ariège).
Pour s'inscrire : <http://ludovia.org/2017/>

03 | 10 | 2017

« LE PROGRÈS EN TÊTE ! », GRAND RASSEMBLEMENT MILITANT DE LA CFDT

Le 31 mars 2017, la CFDT est devenue la première organisation syndicale dans le privé. Le grand rassemblement annuel sera l'occasion de fêter cet événement et de remercier les militants-es. Le moment aussi de poser les défis à mener en matière d'engagement syndical, avec la perspective des élections professionnelles dans les fonctions publiques, et de construire les revendications que la CFDT portera dans le nouveau contexte politique.

Mardi 3 octobre, de 10 h 30 à 17 h.
Paris Event Center, porte de la Villette, 75019.
Pour s'inscrire : <http://urlz.fr/5uTd>



DOSSIER

Premières rencontres avec nos ministres

Réalisé par Franck Loureiro et Catherine Nave-Bekhti

Avant l'élection présidentielle, *Profession Éducation* vous a présenté les priorités que le Sgen-CFDT portait auprès des candidats républicains, et les analyses que nous faisons des programmes et de la teneur des débats politiques. La CFDT et le Sgen-CFDT ont appelé à voter Emmanuel Macron au second tour pour faire barrage au Front national, mais sans donner un blanc-seing. Le gouvernement est désormais nommé et aux manettes. Nous vous proposons un premier retour sur nos échanges avec les ministres, les rencontres à venir, les priorités affichées.

© kubiwka/ Pixabay

Ministre de l'Action et des Comptes publics



© Mbzt/Wikimedia Commons

Le 23 mai 2017, la CFDT-Fonctions publiques rencontrait Gérard Darmanin, ministre de l'Action et des Comptes publics pour lui présenter l'ensemble de ses attentes, de ses revendications et de ses craintes, notamment sur la manière d'aborder la question des moyens.

Le ministre a confirmé la poursuite de la mise en œuvre de l'accord sur les parcours professionnels, les carrières et les rémunérations (PPCR), et a annoncé un rendez-vous salarial en 2017 sans prendre toutefois d'engagement sur une hausse de la valeur du point d'indice pour 2017. La CFDT demandait également ce rendez-vous pour traiter des impacts d'un transfert de cotisations sociales sur la contribution sociale généralisée (CSG).

Sur la question des emplois et des missions, le ministre a été réceptif au souhait de la CFDT de traiter d'abord – c'est-à-dire préalablement aux discussions sur les moyens – des objectifs de modernisation, d'accessibilité des services publics, de réponses adaptées aux évolutions des attentes des usagers et d'évaluation des récentes réformes. La CFDT a attiré l'attention du ministre sur les impacts qu'auraient des mesures de modernisation sur le travail (contenu et organisation) et sur la qualité de vie des agents, sujets qui exigeront l'ouverture de négociations.

Le ministre a abordé le sujet des absences et de leur prévention, liant ce point et celui du jour de carence à la demande d'ouverture d'une négociation sur la participation des employeurs à la protection sociale complémentaire des agents publics. Pour la CFDT, la question de la prévention des absences ne pouvait se traiter sous ce seul angle, sans prendre en considération la protection sociale, ainsi qu'une politique de ressources humaines plus novatrice et bienveillante.

DEUX RENCONTRES AVEC LE NOUVEAU MINISTRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, Jean-Michel Blanquer, ont déjà été organisées. La première, pour une prise de contact, avait permis d'affirmer l'inscription de notre action syndicale dans le dialogue social et dans le temps long : ce que nous avons porté auprès des précédents gouvernements, nous continuerons à le défendre; nous avons également dénoncé les caricatures du monde éducatif, notamment l'utilisation du terme «pédagogisme», alors même que la pédagogie est au cœur de la professionnalité enseignante. Les réponses du ministre s'étaient voulues rassurantes, puisqu'il parlait de simples ajustements pour la rentrée 2017, que ce soit pour les CP à effectifs réduits, les rythmes scolaires ou la réforme des collèges – avant de passer à un agenda social inscrit dans le quinquennat.

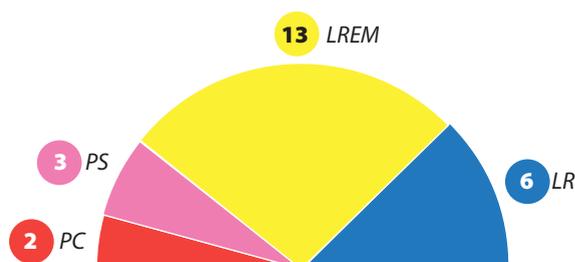
La seconde rencontre, qui devait initialement porter sur la définition de cette feuille de route (la liste des sujets de politique publique que le ministère veut ouvrir), s'est déroulée la veille du Conseil supérieur de l'éducation (CSE). Nous

avons à cette occasion dénoncé la démarche précipitée de détricotage de la réforme et de restauration de l'ancien modèle, engagée par le décret sur les rythmes et l'arrêté sur le collège, lesquels ne respectent ni l'engagement pris pendant la campagne de laisser souffler les personnels, ni le dialogue social, ni le travail engagé dans les enseignements pratiques interdisciplinaires (EPI) et l'accompagnement personnalisé (AP), ni la concertation menée dans le cadre des projets éducatifs territoriaux (PEDT), et ce, à quelques jours de la fin de l'année. Le ministre s'est contenté de dire qu'il s'agissait de la mise en forme des promesses de campagne du président et que cette procédure d'urgence ne serait pas la règle. Malgré des concessions obtenues à l'arraché dans le texte sur le collège, évitant notamment une marginalisation complète des EPI et de l'AP, c'est peu dire que cette entrée en matière ne nous convient pas.

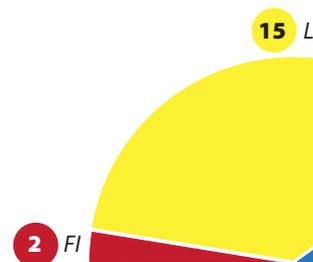
LES INQUIÉTUDES NE MANQUENT PAS...

Trois rendez-vous spécifiques avec le cabinet ont été programmés sur les dossiers

Vingt-quatre des députés élus à l'Assemblée nationale sont issus de l'enseignement scolaire.



Vingt des députés nationaux sont issus supérieur et de la r



(Source : AEF, dépêche n° 563749, juin 2017)



de la jeunesse et de la vie associative, de la santé et de l'inclusion, et des outre-mers.

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, RECHERCHE ET INNOVATION

Première organisation au Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche (Cneser), la CFDT attendait de sa rencontre avec la nouvelle ministre, Frédérique Vidal, des éclaircissements sur les propos de campagne tenus par le président de la République alors candidat. En effet, les inquiétudes ne manquent pas, tant sur la forme que sur le fond. Sur la forme, le candidat avait exprimé à plusieurs reprises son souhait d'agir vite et par ordonnance. La majorité absolue que La République en marche (LREM) obtient à l'Assemblée nationale le rendra possible. Or, comme l'a exprimé à plusieurs reprises Laurent Berger, la CFDT n'acceptera pas que les organisations syndicales soient contournées. Il en va de même pour le Sgen-CFDT et c'est ce que nous avons rappelé à la ministre. La CFDT saura prendre ses responsabilités, y compris en appelant les personnels à se

mobiliser. Car sur le fond, des dossiers importants suscitent notre inquiétude. Le tirage au sort est pointé du doigt et la ministre – qui ne veut pas être celle « qui rendra le tirage au sort officiel » – propose de le remplacer par des prérequis qui pourraient fort ressembler à de la sélection malthusienne. Quant aux communautés d'universités et d'établissements (ComUE), la ministre les juge trop complexes et manquant, pour la plupart, de projets de formation et de recherche structurants et d'une gouvernance offensive. Elle évoque leur remplacement par des structures dont on ne nous a pas dit grand-chose. Souhaitons que le rapport Cyterman ne soit pas une source d'inspiration. Et si elle assure qu'il ne peut y avoir d'université sans recherche, le candidat Macron évoquait de grandes universités de recherche avec masters et doctorats au rayonnement international et d'autres, pluridisciplinaires, centrées sur le niveau licence. Si ces orientations devaient se confirmer, la CFDT ne pourrait que s'y opposer, car elles vont à l'encontre de son projet pour l'Enseignement supérieur, la Recherche et l'Innovation. La

ministre a écouté avec beaucoup d'intérêt nos seize propositions publiées pendant la campagne et que nous lui avons remises. Elle a su nous écouter. Espérons qu'elle a su nous entendre.

D'autres rendez-vous sont prévus avec la ministre et son cabinet. En particulier, nous souhaitons aborder rapidement la question du comité de suivi de la fonctionnarisation des personnels ouvriers des Crous et celle de la mise en place du comité de suivi issu de la signature du protocole d'accord du 7 mai 2017. Nous avons également demandé à pouvoir aborder la question des universités ultramarines et des ambitions de l'État pour le développement de ces établissements.

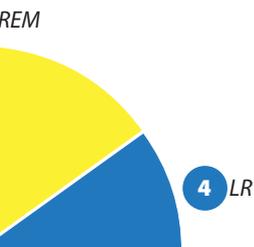
Le Sgen-CFDT doit rencontrer prochainement la ministre des Sports, mais aussi les conseillères et les conseillers du ministre de l'Alimentation et de l'Agriculture sur le dossier de l'enseignement agricole public. ●

Voir également :

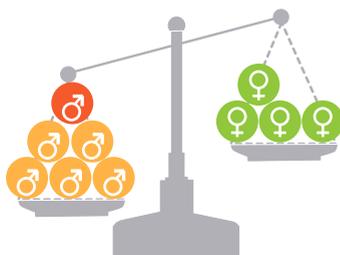
Les seize propositions du Sgen-CFDT pour l'Enseignement supérieur et la Recherche : <https://lc.cx/qoyy>

« Simplification des instruments de coordination territoriale et articulation avec les initiatives d'excellence », rapport de Jean-Richard Cytermann, octobre 2016 : <http://urlz.fr/5uCB>

Élus à l'Assemblée nationale de l'enseignement supérieur et de la recherche.



Les femmes peinent à s'imposer en tant que directrices et conseillères au sein des cabinets ministériels...



... aussi bien au ministère de l'Éducation nationale...



qu'au ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation

Composition des cabinets ministériels

Quand il était candidat, le président de la République annonçait un gouvernement politiquement équilibré et paritaire.

Après la nomination d'Édouard Philippe au poste de Premier ministre, c'est l'ensemble du gouvernement qui a été nommé puis remanié. Les membres du gouvernement apparaissent davantage issus de la droite et du centre que de la gauche. Et au niveau des conseillers et des conseillères de ministres, s'il y a de la diversité, et y compris d'anciens responsables syndicaux (mais pas de la CFDT), nombreux sont celles et ceux qui avaient déjà servi des ministres de droite entre 2007 et 2012.

La parité est respectée. Il y a quinze femmes et quinze hommes ministres ou secrétaires d'État dans le gouvernement.

Le maintien de cette exigence est une bonne chose tant elle est récente et fragile. Le remaniement a d'ailleurs permis de renforcer la position des femmes au sein du gouvernement puisque désormais elles ont aussi des ministères d'État, même si lorsque des ministres sont placés auprès d'un autre, ce sont des femmes qui sont placées auprès des hommes.

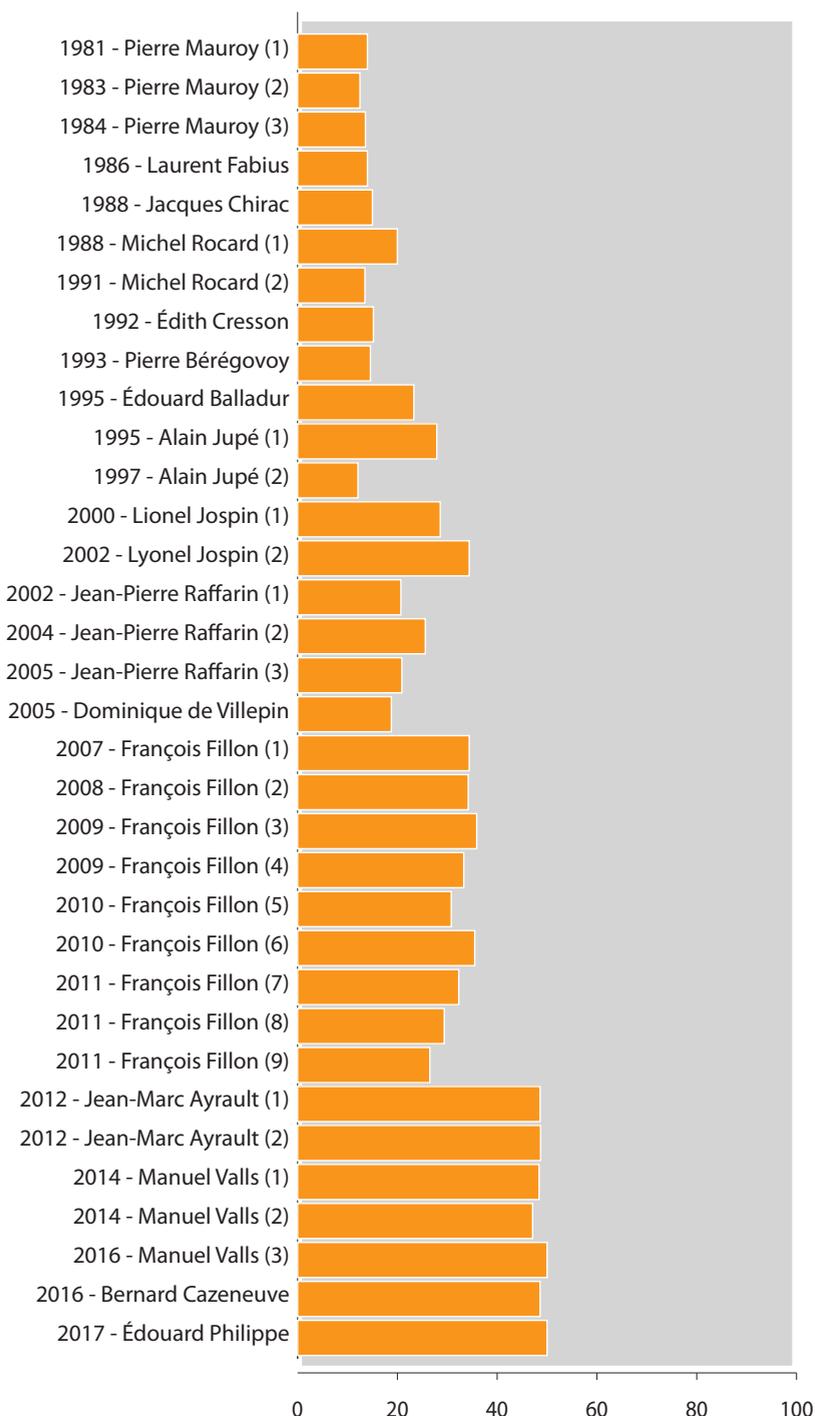
Cependant quand on regarde ensuite la composition des cabinets ministériels (avant remaniement), les femmes sont beaucoup plus rares. Seul un ministère sur quatre a une directrice de cabinet, sur trois conseillers, on ne trouve qu'une femme. Ainsi la parité ne résiste pas longtemps derrière les têtes d'affiche. **C. N.-B.**



Retrouvez l'intégralité du dossier et plus sur notre site www.sgen-cfdt.fr

Part des femmes (en %) dans les gouvernements depuis 1981.

Source : Haut Conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes.



C'est quoi une meilleure assurance pour les enseignants ?



- Alors, cette rentrée ?
- J'ai appris mon affectation vendredi, je suis encore dans les cartons, 12 000 cours à préparer... pas évident quand on débute.
- Ne vous en faites pas, « Le bonheur est parfois caché dans l'inconnu ». Victor Hugo.
- Cela dit, s'il m'arrive quoi que ce soit, je suis parée... Je me suis assurée à la MAIF ! En plus, ils ont une super offre pour les jeunes enseignants.
- « Aux âmes bien nées, la valeur n'attend pas le nombre des années »...
- ... Corneille.
- Bravo !



OFFRE JEUNE ENSEIGNANT.

Profitez **d'une réduction de 10%** sur votre cotisation auto 2017, ainsi que **d'un remboursement de 50€ ou 100€** en regroupant votre assurance professionnelle avec votre assurance auto et/ou habitation.

Pour plus d'informations : maif-oje.fr. **On a tout à gagner à se faire confiance.**



assureur militant

Offres valables du 1^{er} juillet 2017 au 30 juin 2018 et réservées aux nouveaux sociétaires MAIF enseignants de moins 30 ans ou, quel que soit leur âge, aux professeurs stagiaires, titulaires 1^{re} et 2^e année. La réduction de 10% est déduite directement de votre cotisation auto VAM 2017 hors options. Les avantages tarifaires de 50€ ou 100€, valables une seule fois, sont attribués sous forme de chèque de remboursement adressé après la souscription, en simultané ou en différé au plus tard le 30 juin 2018 de l'assurance des risques professionnels Offre Métiers de l'Éducation associée : à l'assurance habitation ou à l'assurance auto MAIF (50€ remboursés) ou aux deux (100€ remboursés).



Étude menée par l'Igen sur l'emploi d'Atsem

Le Sgen-CFDT a été auditionné par l'Inspection générale de l'Éducation nationale (Igen) qui conduit une étude sur l'évolution statutaire des agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles (Atsem). Les enjeux sont importants car ces personnels effectuent des tâches diverses dans un cadre trop peu lisible. La question principale concerne la double autorité : si légalement le chef de service est le maire, les Atsem sont de fait placés sous l'autorité fonctionnelle du directeur d'école qui, chargé de l'organisation du service, planifie leur intervention dans les classes. Pour le Sgen-CFDT, la clarification du cadre est nécessaire, mais il est inconcevable que l'organisation du travail échappe aux écoles. Ce sujet, entre autres exemples, montre la pertinence du statut d'établissement du premier degré qui permettrait la clarification attendue. • A. E.

À la retraite, rester syndiqué-e à la CFDT, c'est possible, et c'est souhaitable !

Pourquoi ? Pour construire ensemble une société plus juste en défendant les valeurs de la CFDT. Pour rester engagé dans le mouvement syndical aux côtés des salariés. Pour défendre le pouvoir d'achat des retraités et prioritairement la revalorisation des basses pensions. Pour agir en faveur de la protection sociale pour tous, le droit à la santé. Pour défendre les intérêts et la dignité des personnes en perte d'autonomie.

Comment ? En prenant contact avec votre syndicat Sgen-CFDT qui vous mettra en relation avec la section syndicale de retraités et facilitera le transfert de votre adhésion à l'union territoriale de retraités (UTR) dont vous ferez partie. • O. N.

Pour contacter l'UFR du Sgen-CFDT retraites@sgen.cfdt.fr

Pour aller plus loin : <http://urlz.fr/5uvE>

Accompagnants des élèves en situation de handicap (AESH)

Qu'en est-il ?

Par Annie Catelas et Jean-Luc Evrard

Aujourd'hui, sur les 76 000 auxiliaires de vie scolaire en exercice, un tiers seulement a le statut d'AESH. Les autres, qui remplissent cependant des missions comparables, travaillent sous contrat aidé.

UN MÉTIER ADAPTÉ EN VOIE D'ÊTRE RECONNU

On distingue trois types d'accompagnement : les AESH ayant une fonction collective (AESH-co), qui assistent une équipe d'école ou d'établissement intégrant plusieurs jeunes handicapés dans le cadre d'un dispositif collectif (du type unité localisée pour l'inclusion scolaire - Ulis, par exemple) ; les AESH qui participent à l'accueil et à l'intégration individualisés d'élèves handicapés (aide reconnue nécessaire par la Maison départementale des personnes handicapées) ; les AESH ayant une fonction d'aide mutualisée (AESH-M), qui répondent aux besoins d'accompagnement d'élèves ne requérant pas une attention continue. Depuis 2014, les AESH peuvent prétendre à un CDI après six ans de CDD. Depuis 2016, les candidats à un poste d'AESH doivent être titulaires

du diplôme d'État d'accompagnant éducatif et social. Ce nouveau diplôme¹ assure un début de reconnaissance professionnelle aux collègues.

ENCORE À HUE ET À DIA

Cependant, sur le terrain, la situation tarde à évoluer, comme en témoignent les AESH que nous avons interrogés. Ainsi de Marguerite, qui exerce dans un lycée rémois et qui déclare : « Je suis très satisfaite d'exercer ce métier malgré les difficultés. J'avais en charge deux élèves, et je ne connaissais rien de leur handicap : j'ai bricolé pendant un an, en me documentant pour essayer de les aider... ». Et de Coralie, une AESH qui travaille sous contrat à mi-temps imposé : « Je suis passée par six CDD pour parvenir à mon CDI. Cette année, j'ai changé trois fois d'établissement. Je perçois un salaire de 600 euros pour un travail hebdomadaire de 20 h 30. »

Aussi est-il urgent pour le Sgen-CFDT, d'une part de privilégier les emplois sous contrat AESH – plutôt que ceux sous contrat unique d'insertion (CUI) –, d'autre part de former ces personnels dès le recrutement et tout au long de leur parcours professionnel.

Enfin, il n'est plus possible de maintenir les collègues AESH dans la précarité avec des contrats imposés à mi-temps payés 600 euros. Pour que le métier d'AESH soit pleinement reconnu, le Sgen-CFDT réclame qu'il soit conçu dans le cadre d'un parcours professionnel qui permette une évolution de carrière !

¹ Arrêté du 29 janvier 2016 relatif à la formation conduisant au diplôme d'État d'accompagnant éducatif et social : <http://urlz.fr/5rdR>



© annemecdon / Pixabay

Gip FCIP Un réseau professionnel en renfort

Les groupements d'intérêt public – formation continue et insertion professionnelle (Gip FCIP) ont été développés dans chaque académie selon des modalités très diversifiées. Comptant de

30 à plus de 400 salariés, leur gouvernance est laissée à l'appréciation de chaque rectorat. La légèreté juridique qui les caractérise entraîne un manque d'équité en matière de conditions de travail.

Dans ce maquis où le dialogue social peine à se mettre en place, les personnels sont peu représentés, les comités techniques et les comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail

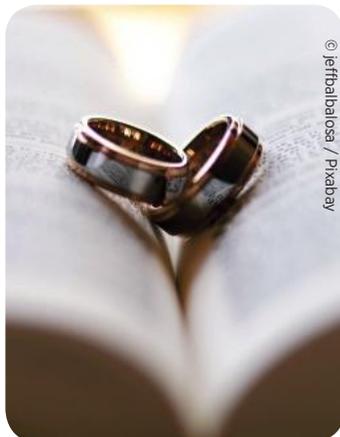
spécifiques semblent ne se tenir et n'exercer leurs compétences qu'au bon vouloir de l'administration, et l'articulation avec le conseil académique de la formation continue des adultes (Cafa), quand il a lieu, ne semble pas toujours évidente. Le Sgen-CFDT a mis en place un réseau professionnel Gip FCIP afin de ne pas laisser isolés les adhérents porteurs de pistes d'amélioration. • V. B.

Numérique éducatif et Gafam

Un mariage de raison ?

Par Adrien Ettwiller

Un courrier de la Direction du numérique pour l'éducation (DNE) autorise l'utilisation des services de sociétés privées telles que Google, Amazon, Facebook, Apple et Microsoft (Gafam) pour stocker et traiter les données – individuelles et scolaires ou professionnelles –, des élèves et des personnels de l'Éducation nationale.



© jefhbalboa / Pixabay

INQUIÉTUDES !

Ce courrier de la DNE (cf. sitographie ci-contre) a déclenché de vives réactions au sujet de la protection et de la maîtrise des données personnelles. Pour son directeur, Mathieu Jeandron, il s'agit d'abord de donner un cadre juridique aux pratiques actuelles, cadre qui permettrait de protéger les données des élèves d'un usage commercial.

Ce contrat spécifique « éducation » était nécessaire. Cependant, les services dits gratuits ont en réalité une visée lucrative en habituant les élèves et les enseignants à l'usage d'un système donné. On les incite ainsi à utiliser ce même système en milieu

privé, avec cette fois des conditions contractuelles bien différentes. Un tel contrat ne peut donc suffire. Il est nécessaire de former tous les acteurs aux outils alternatifs et aux enjeux et risques du partage des données. Des moyens doivent aussi être alloués aux établissements pour leur permettre de mieux maîtriser leur système informatique.

UNE CHARTE DE CONFIANCE ATTENDUE

Par ailleurs, la charte de confiance qui devait lier l'Éducation nationale et les fournisseurs de services numériques n'est toujours pas connue. Cette charte doit être élaborée par le

Contacts et sites utiles

● <https://huit.re/GafamEN>

Le courrier de Mathieu Jeandron, directeur de la DNE, envoyé le 12 mai 2017 aux délégués académiques au numérique et aux directeurs des services informatiques, publié par *Le café pédagogique*.

● <https://huit.re/CnilEN>

La Cnil appelle l'attention du ministère de l'Éducation nationale...

● <https://degooglisons-internet.org/>

Framasoft montre à quels risques expose la centralisation de données dans les Gafam et propose des outils alternatifs.

● <http://april.org/>

L'April, association de défense et de promotion du logiciel libre (cf. article ci-dessous).

● <http://www.april.org/groupe/educ>

À lire en particulier la rubrique « logiciel libre et éducation ».

● <https://huit.re/Lledu>

Quelques logiciels libres pour l'éducation.

ministère et les grandes entreprises, mais ni les représentants du personnel ni les parents d'élèves ni les petites entreprises n'y sont associés. La Commission nationale de l'informatique et des libertés (Cnil) pointe l'insuffisance de protection et recommande un cadre juridique contraignant ainsi que le stockage des données en Europe (cf. ci-contre).

RENVERSER LES PERSPECTIVES

Enfin, la réflexion est menée à partir des outils existants et non des besoins des usagers. Un point de vue qui inhibe le développement de solutions réellement adaptées et portées par les équipes locales et la filière informatique française. Dans ces conditions, comment préparer les élèves à une société en mouvement qui nécessite de s'adapter en permanence ? Cela ne peut être le cas si on leur apprend à se servir d'un seul et unique service ou logiciel.

Il est indispensable de promouvoir la diversité des outils et les logiciels ouverts qui permettent la compréhension des systèmes en dépassant leur simple usage.

Le Sgen-CFDT attend une politique volontariste du ministère sur ces points.

La liberté numérique selon April

« *Le vrai pouvoir, c'est la connaissance* », Francis Bacon

En janvier 2017, le Sgen-CFDT a adhéré à l'April.

Qu'est-ce que l'April ? Il s'agit de l'association française qui défend le logiciel libre, c'est-à-dire les logiciels qui permettent l'utilisation, l'étude et la modification du code, ainsi que

la redistribution libre du logiciel. Firefox, LibreOffice ou encore VLC sont parmi les plus connus. **Pourquoi le Sgen a-t-il choisi d'y adhérer ?** Le choix entre les logiciels libres et les logiciels propriétaires, c'est le choix entre le partage des connaissances et l'obscurantisme. Acteur du monde de l'éducation, le Sgen-CFDT est bien évidemment favorable au partage des connaissances ! Au-delà de l'idéologie, les enjeux de l'informatique sont aujourd'hui considérables et on

prend conscience, par exemple avec les polémiques autour d'APB, que le code source, les algorithmes peuvent avoir des conséquences personnelles, sociales, économiques très importantes. Il est essentiel de défendre ces pratiques d'ouverture et lutter contre la rétention des connaissances. La liberté de redistribuer les logiciels permet aussi à tout élève d'accéder légalement à des outils sans barrière. **Quelles sont les actions menées par l'April ?** Le 11 mars,

le Sgen-CFDT était présent à l'assemblée générale de l'April où ont été rappelées ses nombreuses actions. Par exemple, l'April a été très présente dans les médias pour dénoncer le « partenariat » entre Microsoft et le ministère de l'Éducation nationale. L'association propose aussi une liste de diffusion très active sur les logiciels liés à l'éducation et leur utilisation en classe. D'autres projets sont prévus : n'hésitez à adhérer vous aussi !
• M. P.

OLIVIER CIAPPA

Propos recueillis par Christophe Caulier

Artiste aux multiples talents, Olivier Ciappa a conçu en 2012 une exposition photographique, « Couples imaginaires », qui a alors fait beaucoup parler d'elle. Cinq ans plus tard, l'exposition circule toujours et continue de s'enrichir de nouveaux portraits.



© Elisabeth Caren

Comment est né ce projet artistique ?

Le projet des « couples imaginaires » a germé en réaction à la haine qui a commencé à se déverser au moment des débats sur le mariage pour tous. Je mesurais alors assez soudainement la méconnaissance terrifiante de certains concernant l'homosexualité et l'homoparentalité, mais j'étais aussi consterné par les fantasmes absolument ridicules que véhiculaient nombre d'opposants au projet de loi, qui mélangeaient tout et qui se croyaient autorisés à faire référence à la pédophilie ou à l'inceste. Je me suis dit qu'il fallait en quelque sorte « éduquer leur rétine ». C'est alors que j'ai songé à exposer dans l'espace public des photos qu'ils ne seraient jamais allés regarder d'eux-mêmes, des photos qui allaient favoriser la compréhension, une possible connexion émotionnelle grâce à leur douceur et leur tendresse – et pourquoi pas une possible identification. J'ai alors contacté les personnalités, les artistes et les sportifs. L'exposition, qui a associé entre autres Aides, Le Refuge et SOS Homophobie, a circulé en France. Elle a été plusieurs fois vandalisée – à Toulouse, à Paris –, mais j'ai aussi noté à chaque fois un bel élan de solidarité de la population et des pouvoirs publics en réaction à ces dégradations. Par la suite, l'exposition a voyagé dans le monde entier – Canada, Espagne, Allemagne, Brésil, Pérou, Liban, Slovaquie... –, suscitant des réactions différentes selon les pays. Très bien accueillie au Canada en 2015, elle m'a donné l'occasion de réaliser des clichés avec des artistes locaux. Mais au Pérou, les autorités religieuses ont loué une grande quantité de panneaux publicitaires pour concurrencer la mienne. Ils ont détourné les logos et l'intitulé de l'exposition pour la rebaptiser « Les vrais couples », et ont affiché sur les panneaux des photos avec des couples hétérosexuels et des enfants qui mimaient les pauses des sujets de mes photographies. « Voilà à quoi ressemble une vraie famille », pouvait-on lire... J'avais également pour projet de faire voyager mon exposition dans des pays où l'homosexualité est pénalisée. Je n'ai pas abandonné cette ambition, mais c'est évidemment très compliqué

à organiser, ce d'autant que je le fais sans le soutien des autorités diplomatiques...

L'ÉCOLE EST UNE SOCIÉTÉ EN MINIATURE...

Pensez-vous que la pression homophobe soit un peu retombée depuis 2012 ?

• Je ne savais pas que mon pays couvait autant de haine et d'homophobie, mais avec la Manif pour tous, il a bien fallu admettre que les vannes avaient été ouvertes. C'est d'ailleurs en partie à cause de cela que la procréation médicalement assistée (PMA) a été définitivement écartée : la crainte du gouvernement de remettre le feu aux poudres était trop forte. La Manif pour tous n'aurait alors pas manqué d'établir des liens plus que douteux entre PMA, gestation pour autrui (GPA) et... vol d'enfant !

Force est de constater que ce flot de haine ou parfois simplement de peur viscérale de l'autre ne s'est pas tari et qu'il circule à présent d'une minorité à l'autre, d'une différence à l'autre... Il suffit de voir ce qui s'est passé l'été dernier avec le burkini pour s'en convaincre. Mais ce n'est pas un problème spécifiquement français : je suis en ce moment aux États-Unis et l'on voit, avec Donald Trump, la haine s'étendre comme une gangrène.

Vous proposez des expositions aux établissements scolaires. Pouvez-vous nous en dire un mot ? Est-ce en lien avec les interventions en milieu scolaire que proposent des associations comme Le Refuge ou SOS Homophobie qui essaient de déconstruire les préjugés homophobes ?

• Les calendriers « Couples imaginaires » que je réalise et commercialise, financent pour

partie l'installation, effectivement, d'expositions dans les établissements scolaires. Lorsque les fonds nécessaires sont récoltés, on procède aux tirages et à l'expédition – ce peut être très rapide à faire – auprès de l'établissement qui nous a sollicité. C'est sans lien direct avec ces associations, mais un panneau rappelle la démarche artistique et les enjeux sociétaux du sujet. D'ailleurs, l'exposition est parfois intégrée à un projet pédagogique plus global, porté par un ou plusieurs enseignants. Quant à la réception... disons que L'École est une société en miniature...

PARCOURS

1979

Naissance à Marseille d'Olivier Ciappa qui passe une partie de son enfance à Tahiti.

2003

Premier court métrage, *Le Fabuleux Destin de Perrine Martin*. D'autres suivront : *Le Cas d'Ó* (2003) et *À mon frère* (2009).

2006

Première mise en scène au théâtre pour la pièce *Révolution*.

2012

Premières photographies pour la série « couples imaginaires ». Tournée de l'installation.

2013

Olivier Ciappa remporte le concours national du nouveau timbre « Marianne » qu'il a co-créé.

2014

Nouvelle série de photos dans le cadre de l'exposition « Couples de la République ».

2015

Création de la série « Les couples imaginaires canadiens ». L'aventure canadienne se complète d'une exposition originale au Musée des Beaux Arts de Montréal où des œuvres sont installées ensemble pour créer des couples imaginaires.

LIENS INTERNET

Le site de l'artiste

<http://www.olivierciappa.com>

Associations partenaires du projet

Aides, association de lutte contre le Sida : www.aides.org

Le Refuge, association qui propose un accompagnement et un hébergement aux jeunes LGBT jetés à la rue, et qui intervient dans les établissements scolaires : www.le-refuge.org

SOS Homophobie, association qui lutte contre l'homophobie en publiant notamment un rapport annuel, et qui intervient en milieu scolaire : www.sos-homophobie.org

Ardhis, association qui accompagne les demandeurs d'asile LGBT dans leurs démarches, et les couples binationaux LGBT : <https://ardhis.org>

La Ravad, association qui accompagne les victimes de discriminations et d'agressions liées à l'orientation sexuelle : www.ravad.org



mgen[★]

MUTUELLE
SANTÉ
PRÉVOYANCE

MA SANTÉ, C'EST SÉRIEUX.

J'AI
CHOISI
MGEN

Maladie, dentaire, optique, mais aussi prévoyance intégrée et services d'accompagnement en cas de coups durs : MGEN garantit une protection performante à chaque moment de ma vie et couvre efficacement mes frais de santé. Pour ma santé, je veux être bien entouré : comme près de 3,8 millions de personnes, j'ai choisi MGEN.

mgen.fr

MGEN, Mutuelle Générale de l'Éducation Nationale, n°775 685 399, MGEN Vie, n°441 922 002, MGEN Filia, n°440 363 588, mutuelles soumises aux dispositions du livre II du code de la Mutualité - MGEN Action sanitaire et sociale, n°441 921 913, MGEN Centres de santé, n°477 901 714, mutuelles soumises aux dispositions du livre III du code de la Mutualité.